

**Culture et Patrimoine - Convention avec l'Association Festival International de
Musique de Besançon / Franche-Comté pour l'année 2007 - Subvention
exceptionnelle pour le 60^{ème} anniversaire du Festival de Musique et le
50^{ème} anniversaire du concours des jeunes chefs d'orchestre**

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le contrat d'objectifs triennal par lequel l'Etat et les collectivités (Ville, Départements du Doubs et du Jura, Région de Franche-Comté) s'engageaient à soutenir financièrement l'Association est arrivé à échéance le 31 décembre 2005. La Ville et ses partenaires ont décidé de mettre à profit les années 2006 et 2007 pour la réflexion sur le devenir du Festival International de Musique de Besançon / Franche-Comté. Aussi, en 2006, la Ville de Besançon a-t-elle reconduit son soutien financier.

Pour 2007, dans l'attente de l'établissement d'un nouveau contrat d'objectifs entre les partenaires, la Ville envisage :

- d'une part de reconduire sa participation financière à hauteur de 190 000 € conformément à la convention triennale antérieure,

- d'autre part dans la perspective de fêter le 60^{ème} anniversaire du Festival et le 50^{ème} Concours de Jeunes Chefs d'Orchestre, de verser une subvention exceptionnelle de 50 000 €.

Dans ce cadre, une convention matérialisera les conditions de participation de la Ville, à savoir :

- versement d'une subvention de 240 000 € (190 000 € + 50 000 €) à l'Association Festival International de Musique de Besançon / Franche-Comté, la première moitié de la subvention étant versée après la signature de la convention et la seconde moitié étant versée le 15 mai 2007 au plus tard,

- soutien de la Ville en assurant diverses prestations techniques (mise à disposition des lieux et matériel technique, moyens de communication, décoration florale...),

- l'association quant à elle s'engage à mettre en oeuvre les orientations définies et à maintenir la modulation des prix des places de concerts afin qu'ils restent abordables pour les spectateurs.

La convention est établie pour l'année 2007 et expirera le 31 décembre 2007.

En cas d'accord, la somme de 240 000 € sera prélevée au chapitre 65.33/6574.89027 CS 41000.

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver le versement de cette subvention,

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir pour l'année 2007 avec l'Association Festival International de Musique de Besançon / Franche-Comté.

«M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je voudrais profiter de ce point pour revenir 30 secondes sur la question de Vauban. On a dit ce qu'on avait à dire sur votre engagement sur ce sujet mais je voudrais relayer un peu les propos de Jean ROSSELOT. Vous dites vous-même qu'il n'y a pas que Vauban et il y a deux choses...

M. LE MAIRE : On est sur le Festival, Monsieur BONNET.

M. Pascal BONNET : Oui je sais, c'était un cavalier. Je n'ai pas voulu tout à l'heure allonger le débat budgétaire...

M. LE MAIRE : C'est surtout que vous aviez déjà parlé deux fois !

M. Pascal BONNET : Non.

M. LE MAIRE : Je souhaiterais quand même qu'on reste dans le débat, Monsieur BONNET mais allez-y, je ne veux pas vous couper la parole.

M. Pascal BONNET : Il me semble que c'est un enjeu important pour 2007. J'interviens justement sur un point culture pour revenir sur ce sujet. Je voulais préciser qu'il y a deux thèmes, le thème de la démarche UNESCO qui s'appuie sur les réalisations de Vauban pour la Ville et le thème de la célébration de l'année Vauban. Il y a une unanimité qui n'est qu'une quasi unanimité à Besançon puisque certains mettent l'accent aussi sur ce que l'annexion de la Franche-Comté par la France a représenté à l'époque. Je crois qu'on est héritier en tant que Bisontins aujourd'hui à la fois de ce qui a été fait par Vauban et de ceux qui, à l'époque, ne l'ont pas bien vécu. Je pense donc qu'il faut être vigilant dans le cadre de la célébration sur cette dimension-là. Un débat existe aujourd'hui au niveau des historiens.

Par rapport à la statue de Charles Quint, je me suis un petit peu interrogé là-dessus ces derniers temps et je me suis dit que les célébrations durent une année puis l'année suivante on n'y pense plus. On ne pense pas forcément à fêter les 205 ans de Victor Hugo aujourd'hui et je me suis dit qu'on n'allait pas fêter les 507 de Charles Quint non plus. Et j'ai regardé, j'ai vérifié sa date de naissance ; j'ai vu qu'il était mort en 1558 donc l'année prochaine ce sont les 450 ans de la mort de Charles Quint. Ce serait peut-être l'occasion d'envisager cette statue parce que l'histoire de Besançon et de la Franche-Comté dans une dynamique européenne, est aussi importante à la fois que Vauban parce qu'on est Français et qu'on est héritier de ce qui s'est passé à ce moment-là et Charles Quint parce qu'on est européen et qu'il y a toute une histoire européenne de Besançon. Il y a le Palais Granvelle et je sais que votre ami Daniel ANTONY est très sensibilisé à cette question. C'est quelque chose qui dépasse nos clivages et je crois qu'on doit être vigilant à une approche très globale de l'histoire de notre ville.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas opposé à cela. J'en profite pour remercier M. ROIGNOT qui n'était pas là lorsque je l'ai fait, pour son engagement car il fait partie de ceux qui se sont beaucoup mobilisés. Il a un avantage, il a visité tous les sites un par un. Je lui ai délégué cette mission. Merci au nom du Conseil pour ce que tu as fait.

Par rapport à la position de Pascal BONNET sur Charles Quint, vérifions quand même qu'il n'ait pas aussi coupé quelques têtes ni fait quelques pendaisons parce qu'on va encore avoir des soucis même si l'on sait qu'à cette période-là la vie était un peu compliquée».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

M. ROIGNOT et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2007.